



Appel ouvert jusqu'au 26 avril 2019



### Calendrier PREFALC

Ouverture de l'appel : 04 février 2019

Fermeture de l'appel : 26 avril 2019

Annonce des projets retenus : juin 2019

Démarrage des projets : septembre 2019

### Le PREFALC c'est...

...un **dispositif de coopération universitaire** qui vise à développer les échanges et l'offre de formation entre des établissements d'enseignement supérieur français, latino-américains et/ou caribéens.

...un **cofinancement** qui permet de soutenir la **mobilité des enseignants-chercheurs** pour la réalisation de **séminaires** et de **modules de formation de niveau master**, clairement intégrés au sein de masters français, latino-américains et caribéens et donnant droit à des crédits d'heures certifiées (ECTS) ou à une reconnaissance des périodes d'études.

...des projets d'une durée de **2 ans**.

...un cofinancement pouvant aller jusqu'à **25 000€** et dans la **limite de 40% du budget total** d'un projet.

## Critères d'éligibilité

- Un projet doit **impliquer au minimum 3 établissements** d'enseignement supérieur : 1 français et 2 latino-américains ou caribéens de pays différents ;
- Il doit **contribuer à la circulation des enseignants** français en Amérique latine, ainsi qu'à la mobilité des enseignants latino-américains et caribéens en Amérique latine et en France ;
- Il doit **mettre en évidence les modules ou séminaires** (nombres d'heures à effectuer selon la nomenclature ECTS et thèmes à aborder) **qui seraient intégrés à l'intérieur de la maquette du master du partenaire** français, latino-américain ou caribéen, afin de rendre visibles les contributions respectives en termes de contenus et méthodologies. Les partenaires doivent indiquer la spécificité de ce module dans tout support de communication multimédia utilisé pour promouvoir leur master ;
- Il doit obligatoirement comporter un cofinancement des établissements français et latino-américain/caribéens. Le PREFALC peut financer, pour sa part, jusqu'à **25 000€ et dans la limite de 40% du budget total** ;
- Une attention particulière sera accordée aux projets permettant de créer de **nouvelles collaborations** ou de créer de **nouveaux réseaux académiques régionaux** ;
- **Le projet doit être déposé par l'établissement français et ce dernier doit assurer la coordination** du projet via :
  - **un chef de projet**, en poste dans l'établissement, qui élabore le contenu et assure la coordination scientifique et l'évaluation des missions d'enseignement (*Important : il ne peut coordonner qu'un seul projet PREFALC à la fois*)
  - **un responsable administratif du Bureau des relations internationales** qui assure la présentation du dossier de candidature ainsi que le suivi administratif, financier et comptable du projet en lien avec l'équipe du PREFALC à la FMSH.

### *Important :*

*- Le tandem chef de projet – responsable au Bureau des RI est indispensable au bon fonctionnement du projet. Il est impératif de s'assurer qu'une collaboration entre ces deux acteurs est possible avant de proposer sa candidature.*

*- Un chef de projet doit également être nommé dans l'un des 2 établissements partenaires d'Amérique latine/Caraïbes.*

## Coûts éligibles

PREFALC apporte avant tout une aide à la mobilité des enseignants-chercheurs dans le cadre de leurs missions d'enseignement. Elle est destinée à cofinancer les déplacements des enseignants-chercheurs d'établissements d'enseignement supérieur français, latino-américains et caribéens, ainsi qu'une partie des frais de séjour y afférant dans le cadre d'un master PREFALC.

Sont éligibles à la subvention PREFALC (jusqu'à 25 000€ et dans la limite de 40% du budget total) :

- Billets d'avion au tarif le plus avantageux pour les vols suivants :
  - France => Amérique latine / Caraïbes ;
  - Amérique latine / Caraïbes => France ;
  - Amérique latine / Caraïbes => Amérique latine / des Caraïbes
- Frais de séjour **hors hébergement**, à hauteur de 50 euros/jour/personne maximum pour tout ce qui relève des frais de bouche, visas et déplacements divers.

Ces frais pourront être remboursés au forfait, avec pour justificatif l'ordre de mission, ou au réel, sur présentation des factures.

Ne sont pas éligibles à la subvention PREFALC les coûts suivants (qui devront donc être pris en charge par les établissements français et latino-américains/caribéens) :

- Dépenses de personnel et salaires ;
- Dépenses d'équipement ;
- Frais de gestion éventuels de l'établissement porteur ou de l'établissement partenaire (ex : frais d'inscription) ;
- Hébergement des enseignants/chercheurs français et latino-américains/caribéens en mission.

Frais devant être cofinancés par les établissements français et latino-américains/caribéens au titre du cofinancement (liste non exhaustive) :

- Billet d'avion des enseignants-chercheurs en mission ;
- Frais de séjour et hébergement des enseignants-chercheurs en mission ;
- Organisation logistique des modules de formation/séminaires ;
- Appui linguistique (traductions) et de secrétariat ;
- Organisation de conférence/colloque/événement particuliers ;
- Visites de sites ;
- Matériel pédagogique spécifique (flyers, affiches informatives).

*Important : une mission d'enseignement correspond à une charge de cours de 15 à 20h minimum et ne peut en aucun cas faire l'objet d'une rémunération salariée.*

## Modalités administratives et financières

Chaque projet retenu fait l'objet d'une convention de financement entre l'établissement français porteur du projet et la FMSH qui fera clairement apparaître les cofinancements des partenaires dans le dossier de candidature.

La subvention accordée sera versée en deux temps :

- 70 % du montant total de la subvention, versés au moment de la signature de la convention ;

- le solde de 30% versé à l'issue des 2 ans de projet sur justification de l'ensemble des dépenses imputables à la subvention PREFALC.

L'établissement français coordinateur du projet s'engagera à faire parvenir à la FMSH :

- Un rapport technique à l'issue de la 1<sup>ère</sup> année du projet ;
- Un rapport technique et financier à l'issue de la 2<sup>e</sup> année et au plus tard 3 mois après la fin du projet.

Ces rapports seront évalués par le Comité scientifique et d'orientation composé des représentants du MESRI, et du MEAE, ainsi que par les services comptables de la FMSH, et transmis aux postes diplomatiques et aux délégations régionales de coopération du MEAE pour l'Amérique du Sud (DRC) et l'Amérique centrale (IFAC).

## Modalités de candidature

Les dossiers de candidature doivent être déposés avant le 26 avril 2019 sous couvert du Chef d'établissement et transmis par l'intermédiaire du responsable du Bureau des relations internationales en collaboration avec le Chef de projet.

Pour ce faire :

1. Se rendre sur la plateforme <http://projets.msh-paris.fr> dans l'espace « *Project Workspace* » ;
2. Créer un compte pour obtenir les identifiants ;
3. Remplir le profil « *Project manager contact information* » puis ;
4. Cliquer sur « *Create a project* », sélectionner l'appel PREFALC 2019, puis remplir la rubrique. Dans l'onglet « *Documents* », tout en bas, téléchargez sous forme d'un document électronique unique au format .zip le dossier de candidature qui sera composé des pièces suivantes :
  - Le **formulaire de candidature** dûment complété : [[lien vers le formulaire](#)]
  - Le **budget prévisionnel** dûment complété : [[lien vers le fichier](#)]
  - Une **lettre d'engagement** signée par chacun des représentants des établissements partenaires du projet ;
  - Une **convention cadre de coopération signée par tous les partenaires** du projet ou un avenant à un accord-cadre de coopération préexistant ;
5. Remplir les rubriques « *Create a coordinator* » (chef de projet) et « *Create a member* » (les différents partenaires du projet) ;
6. Sauvegarder la candidature sans la soumettre pour y revenir plus tard ou la soumettre définitivement.

Pour toute information sur la plateforme, ou en cas de difficulté à l'utiliser, contacter : [fadili@msh-paris.fr](mailto:fadili@msh-paris.fr).

## Critères de sélection des projets

Le comité de sélection tiendra tout particulièrement compte des éléments suivants :

- La qualité et la pertinence du programme pédagogique ;
- Le caractère innovant du projet ;
- La compétence et la complémentarité des équipes partenaires ;
- L'intérêt du projet pour la France et les pays concernés ;
- Les résultats attendus et les perspectives de coopération entre les établissements à l'issue du projet ;
- Le budget et la faisabilité des actions au regard de ce dernier ;
- La pertinence du projet au regard des effectifs d'étudiants visés.

Un intérêt particulier sera également porté aux projets :

- Précisant les **modalités de pérennisation** des actions menées et visant à une meilleure articulation avec les programmes de coopération bilatéraux (FITEC, ECOS, COFECUB), régionaux (STIC et MATH AmSud) ou européens (Erasmus+) ;
- Faisant clairement apparaître le **lien entre formation/recherche** et participant au **développement d'un vivier de futurs doctorants** dans les établissements partenaires en Amérique Latine et la Caraïbe ;
- Favorisant la **mise en place d'un système de transfert de crédits** ou la mise en place de projet de **formation bi-diplômante**.
- **Créant de nouvelles collaborations** ou de **nouveaux réseaux académiques régionaux**.

*Les résultats seront communiqués en juin 2019.*

Pour plus d'informations, merci de contacter :

Pierre-Antoine LEGRIX

FMSH - Chargé de mission

[prefalc@msh-paris.fr](mailto:prefalc@msh-paris.fr)

+33 1 40 48 64 94

54, boulevard Raspail

75006 Paris